

# Polyram® DF

## Le multisite de contact à large spectre

- Fongicide de contact multisite
- Polyvalent : homologué sur mildiou, black-rot, brenner et excoriose
- Souple d'utilisation : utilisable pendant toute la période de sensibilité
- Respect de la faune auxiliaire

### Les avantages du métirame

Molécule unique, le métirame s'intègre parfaitement dans les programmes de lutte contre les maladies de la vigne.

#### Un large spectre

Utilisé en préventif, le métirame fait preuve d'une bonne efficacité sur mildiou, black-rot et brenner. Il est également homologué sur excoriose.

Maladie	Homologation
Mildiou	
Black-rot	
Rougeot parasitaire	
Excoriose	

#### Des effet bénéfiques

Le métirame favorise le **bon aûttement des bois**. En effet, la bonne migration des réserves vers les bois est favorisée par la bonne tenue des feuilles à l'automne (excellent rapport bois/moelle). Cela se traduit par :

- ✓ une bonne résistance au gel,
- ✓ un bon démarrage au printemps

### Les atouts de Polyram® DF

#### Une efficacité reconnue

Polyram® DF est un fongicide à action préventive. **Utilisable du début à la période de sensibilité** en respectant le DAR de 56 jours, Polyram® DF est un **produit économique** incontournable dans tous les programmes. La dose d'utilisation est de 2 kg/ha, 3 applications maximum par campagne avec un intervalle minimum de 14 jours entre chaque intervention.

#### Sélectivité

Polyram® DF **respecte la faune auxiliaire** (neutre à faiblement毒ique pour les typhlodromes), est **sélectif de tous les cépages** et **n'a pas d'incidence sur l'élaboration et les qualités organoleptiques** des vins et eaux-de-vie.

#### Fiabilité

Depuis longtemps, Polyram® DF est apprécié par de nombreux viticulteurs pour son efficacité et sa polyvalence. Fongicide multisite, il participe à la **bonne gestion des modes d'action**, il limite le risque de développement de souches résistantes.

## Polyram® DF : la formulation

### Facilité d'emploi

Grâce à sa formulation WG, sous la forme de granulés dispersables dans l'eau, Polyram® DF se mesure comme un liquide, il se disperse rapidement dans le pulvérisateur et peut se dissoudre sans agitation.

La formulation DF : « le liquide sec » :

- ✓ Facile à doser
- ✓ Bonne dispersion dans l'eau
- ✓ Pas de poussière
- ✓ Manipulation propre
- ✓ Gestion facile des emballages
- ✓ Ne gèle pas au stockage



Manipulation propre et facile

### Conseil de mise en œuvre

Toujours verser Polyram® DF sans utiliser le tamis, directement dans la cuve remplie aux 3/4 d'eau.

En cas de mélange, verser Polyram® DF avant le produit associé.

## Polyram® DF : Préconisations d'emploi

Polyram® DF s'utilise en préventif durant toute la période de pression de la/des maladie(s) ciblée(s), en respectant un délai avant récolte de 56 jours. BASF recommande une dose d'utilisation de 2 kg/ha.

Période d'utilisation de Polyram® DF											
	Bourgeons d'hiver	Pointe verte	Sortie des feuilles étaillées	Grappes visibles	Grappes et boutons floraux séparés	Floraison	Chute des capuchons floraux	Nouaison	Avant fermeture de la grappe	Grossissement des baies	Véraison
Excoriose				Période optimale							1 mois avant les vendanges
Black-rot											56 jours
Rougeot parasitaire											56 jours
Mildiou											56 jours

### Fiche d'identité produit

Marque déposée	BASF : Polyram® DF
N° d'AMM	8700107
Composition	70% de métiramé
Formulation	WG (granulés dispersables)
Cultures et usages	Vigne : - Mildiou, black-rot, rougeot parasitaire : 2 kg/ha - Excoriose : 2 kg/ha, dose d'emploi 0,30 kg/ha, en ne dépassant pas une dose de 1 400 g de sa/ha (soit un volume maximal de bouillie de 666 l/ha) Autres usages : se référer à l'étiquette

Nombre d'application	3 maximum par an, intervalle de 14 jours entre les applications
Délai d'emploi avant récolte	56 jours
Délai de rentrée	48 heures
ZNT aquatique / ZNT zone non cultivée adjacente	20 m / 5 m

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299

Service & appel gratuits

Protection de l'utilisateur : gants nitrile EN374, combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605 + A1 : 2009. bottes de protection certifiées EN 3 823 -3.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/eophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : réf. 884VIFE1120R - Novembre 2020.

**Polyram® : SGH07, SGH08, SGH09 - Attention. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

